



Comité Technique Central des DDI du 29 juin 2022

Monsieur le Président,

Suite aux annonces du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, la CGT souhaite acter dans la présente déclaration liminaire à ce Comité Technique que l'obtention du dégel de la valeur du point d'indice est à mettre au crédit des luttes menées par les personnels, fonctionnaires et agents non-titulaires, de la fonction publique, avec leurs organisations syndicales, dont la CGT qui a toujours porté la valeur du point comme une bataille centrale.

Pour autant, avec une augmentation de la valeur du point de 3,5 % applicable au 1^{er} juillet alors que l'inflation sur un an est actuellement de 5,2 %, cette mesure est nettement insuffisante au regard notamment des pertes accumulées ces dernières années et de l'inflation à venir.

Dans un tel contexte, la CGT maintient ses exigences quant à la mise en œuvre d'une toute autre politique salariale dans la Fonction publique avec notamment :

- Une première augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier et indexation sur l'inflation,
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- La reconnaissance des qualifications.

Un projet de loi de finances rectificative va être proposé à l'examen du parlement, le ministre a par ailleurs confirmé l'organisation de nouvelles réunions salariales.

Sans attendre, la CGT appelle les personnels à débattre des premières mesures obtenues et de celles à conquérir.

Avec les personnels et toutes les organisations syndicales qui le souhaiteront, la CGT continuera à construire le rapport de force pour gagner sur les revendications.

La CGT souhaite aussi attirer votre attention sur ses plus vives préoccupations s'agissant de l'organisation des élections professionnelles de décembre 2022.

Lors de la réunion du 28 juin 2022, Néovote a présenté le dispositif des votes électroniques dans le cadre des élections professionnelles de 2022.

Plus de 100 participants en visio, avec deux supports de formation de plus de 162 diapos pour l'un et 194 diapos pour l'autre.

Pour la CGT, il est totalement inefficace de participer à des réunions d'information/présentation dans ces conditions.

Quant au dispositif de ces élections, la CGT alerte sur les difficultés à venir et tout particulièrement la perte d'électeurs.

Des règles de sécurité qui complexifient le processus de vote au-delà du raisonnable et remettent en question la réussite de ces élections, les choix de prestataires, le refus des urnes, un coût très élevé, le manque voire l'absence de coordination avec les autres ministères, sont autant de décisions prises sans consulter les organisations syndicales alors que ce sont leurs élections.

Le bilan des élections test au ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire en est un signe très inquiétant. C'est une usine à gaz. Et c'est votre responsabilité qui est engagée. Le vote électronique semble aujourd'hui bien loin de l'image idéale de simplicité que vous peignez il y a peu, encore.

Paris le 29 juin 2022